



La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 09-févr.-2023

Version 1

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit PC® EM (r)

Numéro du fiche de données de sécurité OCPC00151

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Adhésifs et/ou étanchéifiants
Réservé aux utilisateurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur**

Pittsburgh Corning Europe
Albertkade 1
3980 - Tessenderlo, Belgium

Adresse e-mail SDS.compliance@owenscorning.com
Site Internet www.foamglas.com

Telephone number T +32 (0)13 661 721, F +32 (0)13 667 854

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +32 (0)13 661 721 (uniquement pendant les heures ouvrables)

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (Poisons Information Centre) +43 1 406 43 43
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentrale/c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid +32 70 245 245
Bulgarie	Национален токсикологичен информационен център (National Toxicological Information Centre)National Clinical Toxicology Centre, Emergency Medical Institute "Pirogov" +359 2 9154 409
Croatie	Centar za kontrolu otrovanjaInstitut za medicinska istraživanja i medicinu rada +385 1 234 8342
République tchèque	Toxikologické informační středisko +420 2 2491 9293/5402 +42 2 2491 5402
Danemark	Giftnotruf der CharitéCharité-Universitätsmedizin +45 82 12 12 12 +45 35 31 55 55
Finlande	Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
France	ORFILA Hôpital Fernand Widal +33 1 45 42 59 59
Allemagne	Giftnotruf der CharitéCharité-Universitätsmedizin - Campus Benjamin Franklin, Berlin +49 30 19240
Hongrie	Országos Kémiai Biztonsági Intézet (National Institute of Chemical Safety)Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat (Health Toxicological Information Service) +36 80 20 11 99
Irlande	National Poisons Information CentreBeaumont Hospital +353 1 809 21 66 (public, 8am -

	10pm, 7/7)+353 01 809 2566 (Professionals, 24/7)
Italie	Centro Antiveleni (Poisons Centre)Dipartimento di Tossicologia Clinica, Universita Cattolica del Sacro Cuore +39 06 305 4343
Lettonie	Valsts Toksikoloģijas centra Saindēšanās un zāļu informācijas centrs. +371 67042473
Lituanie	Apsinuodijimų kontrolės ir informacijos biuras +370 5 236 20 52/ +370 687 53378 +370 687 53378
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)NB Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen +31 30 274 88 88
Norvège	GiftinformasjonenGiftinformasjonssentralen (Helsedirektoratet) +47 22 591300
Pologne	Informacji toksykologicznej (National Poisons Information Centre)The Nofer Institute of Occupational Medicine (Łódź) +48 42 63 14 724
Portugal	Centro de Informação AntivenenosInstituto Nacional de Emergência Médica (INEM) 808 250 143 (Para uso apenas em Portugal),+351 21 330 3284
Roumanie	Biroul RSI si Informare ToxicologicaApelabil intre orele 8:00 – 15:00 +40 21 318 36 06 (Apelabil intre orele 8:00-15:00)
Russie	Информационно-консультативный токсикологический центр Министерства здравоохранения Российской Федерации (RTIAC)Министерство здравоохранения Российской Федерации (Ministry of Health of the Russian Federation) +74 959 28 16 87 (русский)
Saudi Arabia	The Regional Poison Control Center, Dammam (DPCC) +966 55 388 0087
Slovaquie	Národné toxikologické informačné centrum (National Toxicological Information Centre) (NTIC)University Hospital Bratislava +421 254 77 41 66
Slovénie	Poison CentreDivision of Internal Medicine + 386 41 650 500
Espagne	Servicio de Información ToxicológicaInstituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses +34 91 562 04 20
Suède	Giftinformationscentralen Swedish Poisons Information Centre, Karolinska Hospital +46 833 12 31 (International) 112 - begär Giftinformation (National)
Suisse	Centre Suisse d'Information ToxicologiqueSwiss Toxicological Information Centre 145 / +41 442 51 51 51
Turquie	Toxicology Department and Poisons Centre Refik Saydam Central Institute of Hygiene 0 800 314 7900 (Turkey) only+90 0312 433 70 01
Royaume-Uni	National Poisons Information Service (Newcastle Centre)Regional Drugs and Therapeutics Centre, Wolfson Unit 0844 892 0111 (UK only, 24/7, healthcare professionals only)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Sensibilisation cutanée	Catégorie 1A - (H317)
-------------------------	-----------------------

Symboles de danger

Non dangereux

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

Contient

2-octyl-2H-Isothiazol-3-one.

Conseils de prudence

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
 P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage
 P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin
 P362 + P364 - Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers**Autres dangers**

Ce produit contient de la silice cristalline (sable de quartz). Le CIRC a classé la silice cristalline comme cancérigène du groupe 1. Le CIRC et le NTP considèrent tous deux la silice comme un cancérigène humain connu. Les preuves sont basées sur l'exposition chronique et à long terme des travailleurs aux particules de poussière de silice cristalline de taille respirable. Parce que ce produit est sous forme liquide ou pâteuse, il ne présente pas de risque de poussière ; par conséquent, cette classification n'est pas pertinente. (Remarque : le ponçage du produit durci peut créer un risque de poussière de silice)

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**3.1 Substances**

Sans objet

3.2 Mélanges**Nature chimique**

émulsion.

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Numéro d'enregistrement REACH
1-Propanaminium, 3-amino-N-(Carboxymethyl)-N,N-dimethyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts	931-296-8	97862-59-4	=>1-<2.5	Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 3(H412) Specific Concentration Limits: 4% ≤ C < 10%: Eye Irrit. 2 H319 C ≥ 10%: Eye Dam. 1 H318	01-2119488533-30-xxx x
Ethylène glycol	203-473-3	107-21-1	=>0.0015-<0.005	Acute Tox. 4 (H302)	01-2119456816-28-xxx x
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one	247-761-7	26530-20-1	=>0.0015-<0.005	Acute Tox. 3 (H301) Acute Tox. 3 (H311) Acute Tox. 2 (H330) Skin Corr. 1 (H314) Eye Dam. 1 (H318) Skin Sens. 1A (H317) (EUH071) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410) M-Chronic:100, M-Acute:100 Specific Concentration Limits: C ≥ 0.0015%: Skin Sens. 1A H317 Acute Toxicity Estimate: ATE - Oral: 125mg/kg bw ATE - Dermal: 311mg/kg bw	Aucune donnée disponible
Quartz	238-878-4	14808-60-7	<0.0015	Aucune donnée	Aucune donnée

				disponible	disponible
--	--	--	--	------------	------------

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Informations supplémentaires

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de REACH Annexe II Section 3.2

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Personnel de premiers secours : Attention à votre propre protection. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable.
Inhalation	• Transporter la victime à l'air frais
Contact avec la peau	• EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher • Laver la peau avec de l'eau et du savon • Si les symptômes persistent, consulter un médecin
Contact avec les yeux	• Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes
Ingestion	• Voie d'exposition peu probable • NE PAS faire vomir • Consulter immédiatement un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	• Peut provoquer une irritation oculaire • Peut entraîner une irritation cutanée
------------------	---

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

Rubrique 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	• Dioxyde de carbone (CO2) • Eau
---------------------------------------	-------------------------------------

Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(e) connu(e)
---	-------------------

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique • En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations chimiques

5.3. Conseils aux pompiers

Tout équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	• Évacuer le personnel vers des zones sûres • Refroidir les fûts au jet d'eau • Éviter le rejet dans l'environnement • Utiliser l'équipement de protection individuel requis • Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection
---	--

Rubrique 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles

- Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- Éviter le contact avec les yeux et la peau
- Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards
- Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
- Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre

Pour les secouristes

- Have procedures in place for emergency decontamination
- S'assurer que des procédures et des entraînements pour la décontamination d'urgence et l'élimination sont en place.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau
- Voir section 12 pour des informations écotoxicologiques supplémentaires

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement

- Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger

Méthodes de nettoyage

- Endiguer
- Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois)

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

- Voir la section 8 pour plus d'informations
- Voir la section 13 pour plus d'informations

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger

- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- Utiliser l'équipement de protection individuel requis
- Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- Éviter de respirer les vapeurs ou les brouillards

Remarques générales en matière d'hygiène

- Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité
- Laver soigneusement les zones exposées après manipulation de ce produit
- Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
- Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit
- Enlever et laver les vêtements contaminés avant la réutilisation.
- Conserver séparément les vêtements de travail

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation

- Conserver au sec, dans un endroit frais et bien ventilé
- Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire
- Protéger contre le gel et la chaleur excessive
- Le produit peut libérer du sulfure d'hydrogène: Une évaluation spécifique des risques d'inhalation par la présence de sulfure d'hydrogène dans l'air des citernes, les espaces clos, les résidus de produit, les déchets de citerne, les eaux usées et le rejet accidentel doit être effectuée pour établir des mesures de contrôle conformément aux événements locaux.
- Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine

Matières incompatibles • Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) • Aucune utilisation finale particulière n'a été identifiée à ce jour.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH	Australie	Autriche	Belgique	Bulgarie
Ethylène glycol 107-21-1		10 mg/m ³ 20 ppm 52 mg/m ³ 40 ppm STEL 104 mg/m ³ STEL	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³ STEL 20 ppm STEL 52 mg/m ³ H*		STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ TWA: 52 mg/m ³ TWA: 20 ppm K*
Quartz 14808-60-7		0.05 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	0.1 mg/m ³ TWA (alveolar dust)	
Nom chimique	Croatie	République tchèque	Danemark	Finlande	France
Ethylène glycol 107-21-1	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ K*	TWA: 50 mg/m ³ Ceiling: 100 mg/m ³ D*	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ H*	TWA: 20 ppm TWA: 50 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 100 mg/m ³ iho*	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ *
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.3 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
Nom chimique	Allemagne	Grèce	Hongrie	Irlande	Italie
Ethylène glycol 107-21-1	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³ H*	TWA 50 ppm TWA 125 mg/m ³ STEL 50 ppm STEL 125 mg/m ³	TWA: 52 mg/m ³ STEL: 104 mg/m ³ b*	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ Sk*	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ pelle*
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one 26530-20-1	TWA: 0.05 mg/m ³ H*				
Quartz 14808-60-7			TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	
Nom chimique	Lettonie	Lituanie	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Ethylène glycol 107-21-1	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ *	TWA: 10 ppm TWA: 25 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 50 mg/m ³	TWA: 52 mg/m ³ TWA: 10 mg/m ³ STEL: 104 mg/m ³ H*	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 104 mg/m ³ STEL: 40 ppm H*	STEL: 50 mg/m ³ TWA: 15 mg/m ³
Quartz 14808-60-7		TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.075 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³ TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 0.3 mg/m ³ STEL: 0.9 mg/m ³ STEL: 0.15 mg/m ³ STEL: 0.3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Russie	Slovaquie	Slovénie
Ethylène glycol 107-21-1	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ Ceiling: 100 mg/m ³ P*	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³ P*	TWA: 5 mg/m ³ MAC: 10 mg/m ³	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ K*	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: STEL ppm STEL: STEL mg/m ³ K*
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one 26530-20-1					TWA: 0.05 mg/m ³ STEL: STEL mg/m ³ K*
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.025 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ MAC: 3 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.5 mg/m ³	
Nom chimique	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni	
Ethylène glycol 107-21-1	TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm STEL: 104 mg/m ³	TLV: 10 ppm TLV: 25 mg/m ³ Binding STEL: 40 ppm Binding STEL: 104	TWA: 10 ppm TWA: 26 mg/m ³ STEL: 20 ppm STEL: 52 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³ TWA: 20 ppm TWA: 52 mg/m ³ STEL: 40 ppm	

	vía dérmica*	mg/m ³	H*	STEL: 104 mg/m ³ STEL: 30 mg/m ³ Sk*	
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one 26530-20-1			TWA: 0.05 mg/m ³ STEL: 0.1 mg/m ³ H*		
Quartz 14808-60-7	TWA: 0.05 mg/m ³	TLV: 0.1 mg/m ³	TWA: 0.15 mg/m ³		

Niveau dérivé sans effet (DNEL) • Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) • Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
- Mesures organisationnelles pour empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition
- Douches
- Rince-oeils
- Systèmes de ventilation

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage • Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches
• (EN 166)

Protection des mains • Porter des gants de protection
• Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
• Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile
• Porter des gants de protection en caoutchouc butyle
• Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés
• Tablier

Protection de la peau et du corps

Protection respiratoire • Exposition à court terme : Masque complet (DIN EN 136). Demi-masque (DIN EN 140). Masque antipoussière efficace (EN 149). Type de filtre: P2 (EN143). Exposition à long terme : Appareil de protection respiratoire autonome isolant

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement • Éviter le rejet dans l'environnement

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Aspect	liquide
Couleur	marron foncé
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Aucune information disponible

Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
pH	10	Aucun(e) connu(e)
Point de fusion / point de congélation	0 °C	
Point / intervalle d'ébullition	100 °C	
Point d'éclair	Sans objet	
Taux d'évaporation	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	

Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	mm Hg @ 20°C
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	
Densité relative	1.12 g/cm ³	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	dispersible	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité	250,000.00 cPs	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	

9.2. Autres informations

Point de ramollissement	Aucune information disponible
Masse molaire	Aucune information disponible
Teneur en COV (%)	Aucune information disponible
Densité de liquide	Aucune information disponible
Masse volumique apparente	Aucune information disponible

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité • Pas de réactivité connue

10.2. Stabilité chimique

Stabilité • Stable dans les conditions normales

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques • No
Sensibilité aux décharges statiques • No

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses • Aucune dans les conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter

- Heat, prevent from freezing
- Variations extrêmes de température et lumière du jour directe
- formation de poussières

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles • Aucune information disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition

- Dioxyde de carbone (CO₂)
- Sulfure d'hydrogène
- Hydrocarbures
- Monoxyde de carbone

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur le produit Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies

Ingestion	Aucune donnée disponible.
Corrosion/irritation cutanée	Aucune information disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune information disponible.
Sensibilisation	H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Aucune information disponible
STOT - exposition répétée	Aucune information disponible.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH mg/kg mg/l

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
1-Propanaminium, 3-amino-N-(Carboxyméthyl)-N,N-di methyl-, N-C8-18(even numbered) acyl derivs., hydroxides, inner salts	= 2335 mg/kg (rat)	> 2000 mg/kg (rat)	
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one	= 550 mg/kg (Rat)	= 690 mg/kg (Rabbit)	
Ethylène glycol	= 4700 mg/kg (Rat)	= 10600 mg/kg (Rat)	> 2.5 mg/L (Rat) 6 h

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Faible niveau de toxicité d'après les composants

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Ethylène glycol	6500 - 13000: 96 h Pseudokirchneriella subcapitata mg/L EC50	41000: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 14 - 18: 96 h Oncorhynchus mykiss mL/L LC50 static 27540: 96 h Lepomis macrochirus mg/L LC50 static 40761: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50 static 40000 - 60000: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50 static 16000: 96 h Poecilia reticulata mg/L LC50 static	46300: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

N'est pas facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

Nom chimique	Coefficient de partage
Ethylène glycol	-1.36

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB). Cette préparation ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Éviter le rejet dans l'environnement

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	<ul style="list-style-type: none"> • L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur • Ne doit pas être rejeté dans l'environnement
Emballages contaminés	<ul style="list-style-type: none"> • L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur • Se reporter au fabricant/fournisseur pour des informations concernant la récupération/le recyclage • Éliminer en toute sécurité les récipients vides et les déchets • Emporter les récipients vides jusqu'à un site homologué de manipulation des déchets pour recyclage ou élimination
Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV	<ul style="list-style-type: none"> • Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Remarque : Produit à base de bitume. Lorsqu'il est transporté à température élevée, le produit doit être considéré comme dangereux pour tous les modes de transport.

IMDG

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	No
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro ONU	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet

14.6 Dispositions spéciales No

ADR

14.1 Numéro ONU Non réglementé
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
 14.6 Dispositions spéciales No

IATA

14.1 Numéro ONU Non réglementé
 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU Non réglementé
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé
 14.4 Groupe d'emballage Non réglementé
 14.5 Dangers pour l'environnement Sans objet
 14.6 Dispositions spéciales No

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Ethylène glycol 107-21-1	RG 84	-
Quartz 14808-60-7	RG 25	-

Allemagne

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1) Low hazard to waters

Classe de contamination de l'environnement aquatique (Pays-Bas) 11-B

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
2-Octyl-2H-isothiazole-3-one - 26530-20-1	75.	

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
 Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Rapport sur la sécurité chimique**

Aucune information disponible

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS**Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité**

Texte intégral des mentions H citées EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires
dans la section 3

H301 - Toxique en cas d'ingestion
 H302 - Nocif en cas d'ingestion
 H311 - Toxique par contact cutané
 H314 - Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
 H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
 H318 - Provoque de graves lésions des yeux
 H330 - Mortel par inhalation
 H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
 H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
 H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

*	Désignation « Peau »	Plafond	Valeur limite maximale
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)	TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)

Date de révision 09-févr.-2023

Remarque sur la révision Nouveau produit

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

Un soin particulier a été apporté à la préparation de l'information contenue dans cette fiche des données de sécurité, mais le producteur n'y émet aucune garantie commerciale. Le producteur ne pourra être tenu pour responsable des conséquences d'une mauvaise utilisation de ce produit ou d'une mauvaise interprétation de cette information.

Fin de la Fiche de données de sécurité